

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



DÉCISION DU MAIRE n° 2025 /02

*dans le cadre des délégations consenties par le
Conseil Municipal à Monsieur le Maire*

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association
SCRAPCOP'S**

Le Maire de la Commune de Gramat,

Vu, l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat ;

Vu la délibération n° 2024/88 du 11 décembre 2024 fixant les tarifs d'occupation des salles communales pour l'année 2025 ;

Considérant la demande formulée par **l'association SCRAPCOP'S (RNA W463001304)** dont le siège social est situé **10 rue Montaigne, 46500 GRAMAT**, représentée par **sa Présidente, Madame Sandra MARCHAND**.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est autorisé la signature d'une convention de mise à disposition au profit de **l'association SCRAPCOP'S** à compter **du 3 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus** pour des locaux situés au **4, rue Pierre Bonhomme, à Gramat**.

La superficie totale des locaux s'élève à **58 m²**.

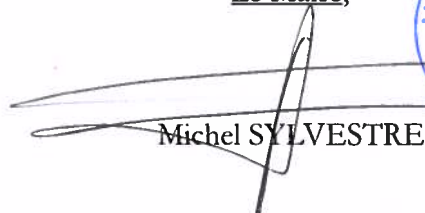
La mise à disposition de ces locaux est consentie **à titre gracieux**.

L'ensemble des autres clauses ainsi que les charges sont exposées dans la convention annexée à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et il en sera rendu compte en Conseil Municipal.

Fait à Gramat, le 31/01/2025

Le Maire,


Michel SYLVESTRE



La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.